

La 1^{re} édition du **Prix Médiatiks** - Concours académique des médias scolaires et lycéens est organisé par le Rectorat de l'académie de Limoges, le CRDP du Limousin et le CLEMI.

Il est ouvert aux journaux (« papier », sites et blogs d'information) réalisés dans le cadre scolaire.

CALENDRIER GÉNÉRAL DU CONCOURS

- Courant janvier 2014 : ouverture des inscriptions ;
- [du 24 au 29 mars 2014 : 25^e Semaine de la presse et des médias dans l'école] ;
- 29 mars 2014 : date limite d'envoi des journaux ;
- Avril 2014 : réunion du jury ;
- Fin mai-début juin 2014 : remise des prix - les journaux lauréats seront disponibles en ligne le soir sur le site du CRDP de Limoges et sur le site académique des documentalistes.

PUBLIC DU CONCOURS

Le concours est ouvert à tous les journaux imprimés sur papier ou aux sites ou blogs d'information, réalisés dans le courant de l'année scolaire 2013/2014, par des élèves de la maternelle au lycée inscrits dans des établissements publics et privés sous contrat relevant du Ministère de l'Éducation nationale et du Ministère de l'Agriculture.

Les journaux participants sont répartis dans quatre catégories :

- « École » : école maternelle, élémentaire, primaire, REP ;
- « Collège » : collège, SEGPA, 3^e DP, RAR ;
- « Lycée » : lycée d'enseignement général, lycée d'enseignement général et technologique, lycée professionnel, lycée agricole, CFA ;
- « Autres établissements » : EREA, IME, IMP, ULIS, classe d'hôpital ou d'établissement pénitentiaire, maison rurale...

Peuvent également participer tous ceux qui n'éditent pas encore de journal « papier », de site ou de blog d'information mais qui souhaiteraient profiter de l'occasion de ce concours pour en créer un.

OUVERTURE DU CONCOURS AUX SITES ET BLOGS D'INFORMATION

Peuvent participer au concours, les productions multimédias collectives sur le web, sites et blogs d'information sur toutes plateformes¹ quel que soit leur type d'hébergement dont le contenu est réalisé par les élèves, et pour lesquelles l'écrit est la forme d'expression prépondérante.

L'actualité au sens large (actualité extrascolaire, actualité de la classe ou de l'établissement, actualité locale, actualité nationale et internationale) doit figurer parmi les sujets traités dans ces productions.

Le contenu soumis au concours académique doit être produit ou actualisé dans le courant de l'année scolaire 2013/2014.

1. Les fichiers PDF accessibles en ligne relèvent de la catégorie des journaux « papier » ; ils doivent donc être imprimés au nombre d'exemplaires demandés et adressés aux organisateurs du concours.

● MODALITÉS DE PARTICIPATION

Lors de l'inscription au concours académique, les rédactions d'élèves et/ou leurs enseignants devront envoyer obligatoirement :

- le bulletin d'inscription/fiche renseignements dûment rempli (attention, documents différents pour les publications « papier » et les sites et blogs d'information) ; la signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation du présent règlement ;
- Trois exemplaires d'un des numéros du journal parus au cours de l'année 2013/2014, ou l'adresse Internet de consultation en ligne.

Les informations précises concernant chaque académie (bulletin d'inscription, nombre d'exemplaires demandé, date limite d'envoi des journaux et adresse où les expédier, etc.) sont consultables en ligne sur site du CRDP :

<http://www.cndp.fr/crdp-limoges/>

● MODALITÉS DE SÉLECTION DES JOURNAUX ET DOTATION DES PRIX

Les journaux participants seront sélectionnés selon les critères suivants :

Journaux « papier »

- **qualités rédactionnelles** : contenu, style, analyse/réflexion ;
- **qualités visuelles** : maquette et mise en page, création graphique, illustrations ;
- **identité du journal** : personnalité et originalité ;
- **responsabilité** : signature des articles, identification et respect des sources, mentions obligatoires ;
- **nature du projet** : liberté d'expression des élèves, démarche d'élaboration, citoyenneté, prise en compte des lecteurs.

Sites et blogs d'information

- **navigation et ligne éditoriale** : existence et visibilité d'une ligne éditoriale, utilisation des fonctionnalités de classement et indexation des contenus ;
- **contenu** : qualité des traitements, de l'analyse et de la réflexion, présentation et contextualisation des contenus multi-médias, création et originalité, qualité visuelle, implication personnelle, expression d'opinions, illustration, multimédia, fréquence de la production ;
- **interactivité et communication** : prise en compte des commentaires, ouverture sur le web, présentation de l'équipe de rédaction et du projet, possibilité de contacter la rédaction ;
- **responsabilisation et citoyenneté** : signature des publications, présence des mentions légales, crédits photographiques, caractère collectif du projet, implication et responsabilisation des élèves, liberté d'expression.

Attention : les journaux non retenus ne seront pas retournés et seront versés au dépôt pédagogique du CLEMI.

Une « fiche conseils » pour chaque journal

Publication « papier » ou site ou blog d'information, primé ou non, chaque rédaction participante se verra retourner une fiche conseil réalisée par le jury académique, conçue pour apporter des conseils et des pistes de réflexion.

● PRIX ET DOTATION ACADÉMIQUES

Les rédactions primées au niveau académique pourront recevoir une dotation laissée à l'initiative des organisateurs de l'académie (ce peut-être un chèque, du matériel informatique, des abonnements, des ouvrages spécialisés ou des visites de médias...).

● COMPOSITION DES JURYS

Les décisions du jury académique seront sans appel.

Dans l'académie de Limoges, le jury pourra être composé de représentants du **CLEMI**, de l'**association CRL** et de la presse quotidienne régionale, de représentants du Rectorat, d'anciens journalistes lycéens, de représentants des **instances de la « Vie lycéenne »**, de représentants des partenaires au niveau académique, etc.